

ESCRIME

Ce sport qui exige beaucoup de sérieux et d'assiduité, peut être pratiqué à partir de sept ans. L'enseignement proposé aux élèves est centré sur la pratique du fleuret. Le responsable de cette section est le Maître Serge PLASTERIE, diplômé d'état, directeur général de l'arbitrage (pour les trois armes) aux Jeux Olympiques de Pékin en août 2008.

Les cours ont lieu dans le sous-sol du bâtiment D (six pistes électriques suspendues installées en permanence) selon l'horaire suivant :

MERCREDI de 11h45 à 12h40 (confirmés « école » et débutants CM1 et CM2)
MERCREDI de 14h00 à 15h00 et 15h00 à 16h00 (ces deux cours seront réservés exclusivement aux collégiens débutants ou confirmés. Les CM2 débutants seront admis)
MERCREDI de 16h00 à 17h00 (ce nouveau cours est réservé aux lycéens)
JEUDI de 17h15 à 18h10 Débutants collège et leçons collectives pour le collège.
JEUDI de 18h10 à 19h30 leçons individuelles et assauts. LYCEE et plus
VENDREDI de 12h30 à 13h20 cours réservé aux débutants « école » CE1 CE2 CM1 et CM2
VENDREDI de 17h15 à 18h30 leçons et assauts. Toutes catégories. Ecole Collège et lycée
(les élèves de l'école qui sortent de l'étude à 17H30 sont, bien sûr, acceptés à ce cours)

Les inscriptions pour tous les cours se feront le mercredi 7 septembre 2016 de 14h à 16h dans la salle d'Armes.

Le premier cours se fera le jeudi 08 septembre 2016 et le dernier cours aura lieu le vendredi 09 juin 2017. Les élèves du secondaire auront la possibilité de participer aux championnats UNSS, le mercredi après-midi. Ces compétitions étant peu nombreuses, nous avons décidé, compte-tenu du niveau atteint par nos jeunes escrimeurs, de leur donner la possibilité de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française d'Escrime, en affiliant la salle d'Armes à la ligue de Paris.

Cette affiliation nous permet également, sous réserve de l'agrément du Maître d'Armes et du Directeur des Sports, **d'ouvrir les portes de la salle d'Armes aux jeunes (filles et garçons) non scolarisés à St Jean de Passy.**

Par ailleurs les débutants pourront être pris à l'essai durant deux semaines avant l'inscription définitive. Nous prions les parents des élèves intéressés de bien vouloir joindre au bulletin ci-dessous :

- Un certificat médical attestant l'aptitude du jeune à l'escrime.
- Une cotisation de 395 € (par chèque à l'ordre de l'A.S.S.J.P).

**BULLETIN A REMETTRE IMPERATIVEMENT
AU MAITRE D'ARMES ou à l'ACCUEIL de SJP**

(Maître PLASTERIE : 06 60 62 64 75
serge.plasterie@wanadoo.fr pour les
renseignements)

J'autorise mon fils (ma fille), à s'inscrire à l'A.S.S.J.P pour y pratiquer l'ESCRIME.

NOM : PRENOM : CLASSE.....

DATE DE NAISSANCE : TEL. :PORT mère.....

PORT pèreMAIL (très important EN MAJUSCULES):

ETABLISSEMENT :

SIGNATURE :